



RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02964
Numéro SIREN : 483 500 708
Nom ou dénomination : 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2015 sous le numéro de dépôt A2015/011789

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1870180

Dénomination : 2 RUE DIEUDONNE COSTES SAS
Adresse : 2 rue Dieudonne Costes BP 21531 31700 Blagnac Cedex
06 -FRANCE-
n° de gestion : 2006B02964
n° d'identification : 483 500 708
n° de dépôt : A2015/011789
Date du dépôt : 03/08/2015

Pièce : PV des Décision(s) de l'associé unique du
22/07/2015



1870180

2 rue Dieudonné Costes SAS
Société par actions simplifiée au capital de 37.050 euros
Siège social : 2 rue Dieudonné Costes, BP 21531, 31700 Blagnac Cedex 06
483 500 708 R.C.S Toulouse

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze,

Le 22 juillet, à 9h00

La société **Blagnac Investissements SARL**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119527, représentée par M. Tom O'Brien, dûment habilité.

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), détenant la totalité des 150 actions de la Société,

a pris ce jour, conformément aux articles 22 et 23 des statuts de la Société, les décisions suivantes:

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

conformément aux dispositions de l'article 15 (PRESIDENT - *Cessation des fonctions*) des statuts de la Société,

décide de mettre fin aux fonctions de M. Christopher KAY, Président de la Société, avec effet immédiat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique,

conformément aux dispositions de l'article 15 – (PRESIDENT - *Nomination*) des statuts de la Société,

Décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société, M. Simon Coyle, né le 28 avril 1955 à Dublin (Irlande), demeurant à Dublin, de nationalité Irlandaise, qui a préalablement accepté ces fonctions et déclaré remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

conformément aux dispositions de l'article 18 – (DIRECTEUR GENERAL - *Cessation des fonctions*) des statuts de la Société,

décide de mettre fin aux fonctions de Messieurs John GAFFNEY, Tom KINGSTON et Samuel RUSSELL Directeur Généraux de la Société, avec effet immédiat.

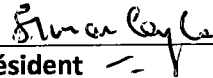
QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir le cas échéant toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et par le nouveau Président, et répertorié sur les registres prévus par la loi.



L'Associée Unique
Blagnac Investments SARL
Par : Tom O'Brien



Le Président
Simon Coyle